

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2021

PLFR POUR 2021 - (N° 4215)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 520

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 5

ÉTAT B

Mission « Culture »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Patrimoines	0	0	0	0
Création	+5 000 000	0	+5 000 000	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0	0	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	0	0	0
TOTAUX	+5 000 000	0	+5 000 000	0
SOLDE	+5 000 000		+5 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à abonder le dispositif spécifique de soutien aux théâtres privés mis en oeuvre par l'ASTP (Association pour le soutien du théâtre privé) dans le contexte de crise sanitaire, dans le cadre d'une convention avec l'Etat.

En effet, les pertes de billetterie liées aux mesures de jauge, indispensables pour permettre les réouvertures dans des conditions sanitaires maîtrisées, nécessitent de réabonder les dispositifs de soutien mis en oeuvre via l'ASTP.

Il est donc proposé d'abonder de 5 M€ à cet effet le programme 131 "Création" de la mission Culture, en vue du versement d'une subvention complémentaire au profit de l'ASTP.